

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 23

présenté par

M. Breton, Mme Blin, Mme Dalloz, M. de la Verpillière, Mme Corneloup, M. Therry, M. Cinieri,  
M. Bazin, M. Cattin, M. Teissier, M. Nury et M. Le Fur

**ARTICLE 1ER BIS**

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de dix-huit mois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Puisqu'une expérimentation de trois ans est en cours pour permettre aux sages-femmes de réaliser des IVG instrumentales au sein des établissements de santé, il semble préférable que le rapport soit remis à mi-parcours de cette expérimentation.